

Fiche action 1-2

ETUDE DE LA VULNERABILITE DES COMMUNES AU RISQUE INONDATION

Nature de l'action :

Pour les communes incluses dans le périmètre de l'EPTB Aude, l'aléa inondation est relativement bien connu pour les occurrences de crues exceptionnelles (crues centennale, type 1999 et Atlas des Zones Inondables). En revanche, très peu de données existent pour délimiter :

- les emprises de zones inondables des crues fréquentes et dites « intermédiaires » : premiers débordements, Q10, Q30, Q50 ;
- les emprises des zones inondables des crues extrêmes (seuls les secteurs des TRI des communes de Carcassonne et Narbonne ont été cartographiés).

L'action comprend donc un inventaire de l'aléa inondation pour chaque commune à risque (objectif de couvrir une centaine de communes les plus à risque), qui devra préciser :

- La délimitation des zones inondables pour les crues fréquentes et intermédiaires avec hauteurs d'eau associées.
- La délimitation des zones inondables pour les crues extrêmes.

L'action comprendra également une synthèse des ouvrages (digues et retenues), classés ou non classés, susceptibles de constituer une menace en matière de sécurité publique. Pour ce faire, les données seront récoltées auprès de la DREAL LR, des DDTM, des agents de terrain, et feront l'objet d'une base de données globale permettant de répertorier et caractériser tous les ouvrages (spécificités techniques, propriétaire identifié, mesures de surveillance et d'entretien mis en œuvre...).

Territoire concerné :

Périmètre de l'EPTB du bassin de l'Aude

Description de l'action :

Pour la détermination des cartes d'aléas inondations, l'action sera menée par mise en œuvre de modèles hydrauliques type pluies/débits corrélé à des levés topographiques (type Lidar).

Maître d'ouvrage de l'action :

SMMAR EPTB Aude

Modalités de mise en œuvre :

Le SMMAR EPTB maître d'ouvrage fera appel à un cabinet d'études afin de réaliser la mission. Les services de la DDTM seront très étroitement associés à la définition de ces cartes d'aléas.

Coût prévisionnel :**1.200 M€**

Détermination des aléas (crues fréquentes et crues exceptionnelles) : 1,000
Création d'une base de données : 0,200

Participation prévisionnelle des partenaires financiers :

- Maître d'ouvrage : 20%
- Etat MEDD : 50%
- Europe : 00% à 40%
- Conseil Régional LR : 00%
- Conseil Général Aude : 00% à 30%
- Autres financeurs : /

Echéancier prévisionnel :

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Actions et travaux	0,000	0,100	0,500	0,100	0,400	0,100

Communication :

- Articles de presse
- Portée à connaissance auprès des communes concernées, des services de secours et des services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- Portée à connaissance du public par des liens aux cartes d'aléas sur les sites Internet du SMMAR et de la DDTM

Indicateurs de suivi / réussite :

Nombre de communes dont les aléas crues fréquentes et crues extrêmes ont été déterminés.